



## Pv pour défaut d assurance plus amende de 500 EUROS

Par **titoon29**, le 11/04/2016 à 13:58

bonjour mon fils en allant travaillant travaillé en scooter a été controle par les gendarmes , il a eu un pv de 90 euros pour défaut d assurance de 90 euros qu il a payé ,plus une convocation au tribunal por un stage a la sensibilisation de la securité routiere , hors catta convocation etait en fait de se presenter devant un procureur pour se voir notifier 500 euros d amende et suivre un stage de 250 euros en auto ecole , est ce normal ?

Par **chaber**, le 11/04/2016 à 14:16

bonjour

[http://www.experatoo.com/code-de-la-route/conduite-vehicule-moteur-sans\\_27442\\_1.htm#.VwuVMXo4LYU](http://www.experatoo.com/code-de-la-route/conduite-vehicule-moteur-sans_27442_1.htm#.VwuVMXo4LYU)

voir lien ci-dessus